

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2021 A 19H00

Présents: VAIRETTO André, BOUVIER Magali, CHERUY Dominique, GANDON Elodie, GUILLOT Elodie, GUIRAND Philippe, LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, RAT-PATRON Pierre, REYDET Frédéric, SERVE Fanny, VELAT Joël

Excusés: BOTTAGISI Sylviane, BRUNIER COULIN Christine, COLLOMBIER Romain

Procurations: BOTTAGISI Sylviane donne procuration à LOUCHET Dominique, BRUNIER COULIN Christine donne procuration à LAURENT Pascal

Secrétaire: Pascal LAURENT

**Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## OBJET – RENOUELEMENT ORGANISATION SCOLAIRE

Le Maire rappelle que l'organisation du temps scolaire ne pouvant porter sur une durée supérieure à trois ans, il appartient à la commune de présenter une nouvelle demande qui prendra effet à compter de la rentrée scolaire prochaine après examen de la demande auprès des services de l'éducation nationale et validation par le conseil départemental de l'éducation nationale. Le Maire propose de conserver l'organisation du temps scolaire actuelle pour la rentrée 2021. Le Maire rappelle que les jours et horaires de l'école de Notre Dame des Millières sont les suivants :

Lundi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Mardi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Jeudi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- demande aux services de l'éducation nationale de la Savoie d'étudier le renouvellement de l'organisation scolaire de l'école de Notre Dame des Millières comme présenté ci-dessus.

## OBJET – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET M14

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2021 approuvant le budget M14/2021 et expose qu'il est nécessaire, selon la nomenclature M14, de supprimer les prévisions inscrites sur certains comptes et de les inscrire sur d'autres comptes, ce qui ne modifie pas le montant total des sections du budget, comme présenté dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT			
	B.P	DM	Total Budgétisé
<b>RECETTES</b>			
27/276358 – Créances autres groupements	7 500	- 7 500	<b>0</b>
13/1328 – Subventions autres	0	+ 7 500	7 500

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la décision modificative n°1/2021 au Budget M14/2021 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

## OBJET – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – PROJET POLE JEUNESSE

Le Maire rappelle que la commune a engagé un projet de restructuration du chef-lieu avec création d'un pôle jeunesse, d'un pôle commercial, d'un tiers-lieu, d'un espace co-working et la construction de logements en accession libre, en accession sociale et du logement social. Le Maire indique que la Région a mis en place un « plan ambition-région » dont l'objectif est d'accompagner les communes dans la réalisation de projets pour la jeunesse. Il propose de déposer une demande de subvention pour la création du pôle jeunesse dont le coût s'élève à 367 400 € HT pour un montant de 90 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- sollicite une subvention auprès de la Région dans le cadre du « plan ambition-région » pour un montant de 90 000 € ;

- indique que l'autofinancement sera réalisé par un emprunt ;

- autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

## OBJET – APPEL A PROJETS RESPIRATION

Le Maire explique aux membres du conseil municipal que le Département a souhaité mettre en place une aide aux jeunes. Le Département propose aux communes de recruter des jeunes dans le cadre de chantiers jeunes. Le chantier doit réunir un groupe de jeunes (3 minimum et 8 maximum). Le Département prend en charge l'intégralité du coût du salaire du jeune sur une semaine (l'aide du Département se fera au prorata des heures effectuées par les jeunes). La commune peut bénéficier une seule fois de ce dispositif et ce pour 8 jeunes maximum (ou 2 chantiers d'une semaine chacun avec 2x4 jeunes). Le maire

propose que la commune adhère à ce dispositif et demande l'accord aux membres du conseil municipal pour organiser un chantier jeune qui sera encadré par les agents communaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'adhérer au dispositif « appel à projets respiration » ;
  - dit qu'il souhaite privilégier l'accès à ce chantier jeunes aux jeunes de la commune.
- 
- 

**OBJET – RALENTISSEMENT ROUTE DU PORT**

En raison de la vitesse excessive des véhicules route du Port, le Maire propose d'utiliser des moyens pour faire ralentir les usagers. Il propose de sécuriser la route par la mise en place d'un STOP au niveau du bassin et le passage à 30 km/h sur toute la route.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide la mise en place d'un STOP au niveau du bassin ;
  - décide de baisser la vitesse maximum autorisée à 30 km/h sur toute la route du Port ;
  - autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.
- 
- 

La séance est levée à 20h15.



*[Handwritten signature]*